

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
Séance du mardi 13 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Daudruy

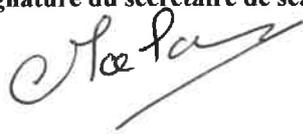
## QUESTION N°2 :

### **SDE 76 : programme d'effacement de réseau et d'éclairage public Chemin des falaises**

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2022-0-76600-M5393 et désigné " Chemin des falaises " dont le montant prévisionnel s'élève à 217 928,71€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 36 126,19€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 36 126,19€ T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Signature du maire 	Signature du secrétaire de séance 	Date de mise en ligne 15/12/22
---	--	-----------------------------------

	<b>Maître d'ouvrage : Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime</b>	
	N° dossier : <b>M5393</b>	CLE 2 - CLE de la région Fécamp - Goderville <b>Saint-Léonard - Chemin des Falaises</b> Effacement de réseaux + Eclairage public (EP) Réf. dossier : <b>AVP-M5393-1-1-2</b>
<b>AVANT-PROJET 2023</b>		

### Programme : Effacement de réseaux

#### Réseaux Electrique liés à un effacement de fils nus

- Etablissement de 203 ml de réseau souterrain basse tension Al 3x150mm<sup>2</sup>+N ;
- Dépose de 230 ml de réseau aérien basse tension ;
- Reprise de 11 branchements ;

#### Réseau d'éclairage public lié à un effacement de fils nus

- Etablissement de 277 mètres de réseau souterrain d'éclairage public de type 4x10<sup>2</sup>Cu ;

#### Génie civil de télécommunication (Convention A)

- Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (276 ml) ;

#### Génie civil de fibre optique (FTTH)

- Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (202 ml) ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)	
<b>Réseaux Electrique liés à un effacement de fils nus</b>					
Subventionnable HT	117 900,00 €	100 %	117 900,00 €	0 %	0,00 €
TVA	23 580,00 €	100 %	23 580,00 €	0 %	0,00 €
<b>Réseau d'éclairage public lié à un effacement de fils nus</b>					
Subventionnable HT	15 500,00 €	100 %	15 500,00 €	0 %	0,00 €
TVA ( récupérée via FCTVA)	3 100,00 €	0 %	0,00 €	100 %	3 100,00 €
<b>Génie civil de télécommunication (Convention A)</b>					
Subventionnable HT	23 500,00 €	30 %	7 050,00 €	70 %	16 450,00 €
TVA	4 700,00 €	100 %	4 700,00 €	0 %	0,00 €
<b>Génie civil de fibre optique (FTTH)</b>					
Subventionnable HT	5 200,00 €	0 %	0,00 €	100 %	5 200,00 €
TVA	1 040,00 €	0 %	0,00 €	100 %	1 040,00 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>168 730,00 €</b>		<b>25 790,00 €</b>

## Programme : Eclairage public (EP)

### Eclairage public

- Fourniture et pose de 8 ensembles Leds

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)	
<b>Eclairage public</b>					
EP éligible à la MDE	5 600,00 €	80 %	4 480,00 €	20 %	1 120,00 €
EP Hors MDE	13 219,26 €	65 %	8 592,52 €	35 %	4 626,74 €
Non Subventionnable HT	688,00 €	0 %	0,00 €	100 %	688,00 €
TVA ( récupérée via FCTVA)	3 901,45 €	0 %	0,00 €	100 %	3 901,45 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>13 072,52 €</b>		<b>10 336,19 €</b>

MDE: Programme de Maitrise de la Demande d'Energie qui regroupe l'ensemble des travaux sur un réseau d'éclairage public existant et qui permet de réduire la consommation d'énergie électrique

### Financement global de l'opération

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)
<b>181 802,52 €</b>	<b>36 126,19 €</b>

<b>Montant total de l'opération TTC</b>	<b>217 928,71 €</b>
---	---------------------

\*\* La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

